

Corps d'inspection

Poitiers, le 8 Septembre 2022

Affaire suivie par :
Cécile BETERMIN, Anne BOUCKER, Laurent MARIEN
IA-IPR d'histoire-géographie-EMC

Mél : ipr.histoire-geographie@ac-poitiers.fr

Objet : Lettre de rentrée

Mesdames et messieurs les enseignants d'histoire-géographie

Nous espérons que vous avez passé des congés d'été reposants et que la prise de contact avec les élèves s'est déroulée comme vous l'espérez.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants affectés dans l'académie de Poitiers et félicitons les lauréats des concours de recrutement. Nous espérons qu'ils trouveront dans le métier qu'ils s'approprient à exercer l'épanouissement professionnel auquel ils aspirent. Nous remercions les enseignantes et enseignants qui vont les accompagner, ainsi que tous ceux qui vont accueillir des étudiants dans le cadre des nouveaux parcours MEEF. Nous restons à leur écoute.

Les deux dernières années scolaires ont été perturbées et nous savons l'engagement qui a été le vôtre pendant ces périodes de crise sanitaire pour assurer la continuité pédagogique et maintenir ce lien indispensable entre l'École et les familles. Ce contexte a montré à quel point nous devons travailler à réaffirmer en permanence le contrat social que porte notre École. Celui-ci se manifeste dans l'égalité des chances pour une École plus inclusive qui réponde aux besoins de chacun des élèves qui nous sont confiés, pour une École dans laquelle chacune et chacun trouvent sa place grâce à un respect des différences, pour une École qui prête une attention au bien-être notamment en luttant contre toute forme de discrimination, pour une École qui forme les futurs citoyennes et citoyens capables de s'insérer dans le monde de demain, éclairés sur les problématiques d'environnement, de développement durable, pour une École qui éduque à la distance critique, afin de distinguer les croyances des références scientifiques ; pour une École ouverte sur son territoire, qui favorise la mixité, et qui offre à toutes et tous l'ouverture culturelle, l'insertion sociale et professionnelle par une découverte du champ des possibles, l'ambition et une orientation choisie. Vous êtes les acteurs essentiels de cette École du XXIème siècle.

Pour atteindre ces objectifs, la formation continue reste un levier qu'il nous faut saisir. Avec la création de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC), l'accès aux formations sera plus souple et plus fluide, dans une temporalité et une échelle opérationnelle qui visent à répondre aux besoins du terrain. Chaque inspecteur disciplinaire et chaque chef d'établissement, sont à vos côtés pour les identifier, créer des dynamiques pédagogiques au sein des établissements, regrouper dans des formations d'initiative locale des enseignantes et enseignants concernés par des problématiques communes. Le travail sur des compétences des élèves et leur évaluation par des modalités variées, reste un axe de travail à conduire, à partir des diagnostics que vous pouvez conduire mais aussi des évaluations nationales. La maîtrise des fondamentaux (lire, dire, écrire, compter), la différenciation

pédagogique et la prise en compte des élèves à besoins particuliers, les liaisons inter-degrés et inter-cycles, particulièrement la liaison troisième-seconde, restent des objets de travail incontournables afin d'assurer la continuité et la fluidité des apprentissages, et ainsi de répondre aux besoins de chacun des élèves. Les démarches d'auto-évaluation des établissements et la préparation des futurs projets sont également autant d'occasions de construire des pistes stratégiques, en étroite liaison avec le contexte d'exercice professionnel.

Nous savons et connaissons l'engagement dont vous faites preuve au quotidien dans vos classes, mais aussi dans vos établissements, au travers des multiples projets et actions que vous menez. Vous avez toute notre confiance et nous restons à vos côtés pour vous aider à remplir les missions qui sont les vôtres, au profit des élèves qui nous sont confiés.

A VOS CÔTÉS !

Nous accueillons Anne Boucker, IA-IPR qui arrive de l'académie de Normandie, à la suite du départ d'Anne PARILLAUD pour l'académie de PARIS. Les trois IA-IPR d'histoire-géographie, Cécile BETERMIN, Anne BOUCKER et Laurent MARIEN, s'appuieront sur l'aide de trois chargés de mission : Antoine COUTELLE et Laëtitia LERAUT, professeurs au LP2i, et Alexandre WZIETEK, professeur au collège de Gençay, par ailleurs formateurs académiques tous les trois. Nous les remercions encore pour l'aide qu'ils apportent au quotidien des classes et des formations, partout dans l'académie.

La mise en œuvre de nos actions de formations disciplinaires est facilitée grâce à nos professeurs formateurs, pour la plupart titulaires du CAFFA (certification aux fonctions de formateurs académiques) et pour certains intervenant également à l'INSPÉ. Lydia COMBEAUD-LUNEL, Laurence PERSONNE, Mathilde CHEVREL, Christelle MORISSET, et à nos trois chargés de mission. Ils assurent en outre des missions de conception, d'animation des actions de formation continue qui leur sont confiées et dont vous soulignez, chaque année, la qualité.

Nous remercions également les enseignants qui acceptent la mission de tuteur, dans un nouveau contexte pour la formation initiale ([nouveau CAPES](#) depuis la session 2022). Ainsi, les tuteurs accueillent et accompagnent des stagiaires lauréats de concours (à temps plein pour les lauréats titulaires d'un master MEEF et à mi-temps pour les lauréats titulaires d'un master recherche), des contractuels alternants en master 2 (STAR) et des étudiants dans le cadre de la préprofessionnalisation (L3) ou des stages d'observation et de pratique accompagnée en master MEEF 1 et 2 (SPA).

Les publications du site [Odysée](#) ainsi que les lettres [Télémaque](#) ont pour objectif de renforcer le lien avec vous. Lydia COMBEAUD-LUNEL, professeure au collège Maurice Genevoix de Châteauneuf-sur-Charente, poursuit sa mission de IAN (interlocutrice académique pour le numérique) et webmestre. Gwennaël FAUVEL, professeur au lycée Paul Guérin à Niort, assurera l'élaboration des lettres Télémaque et leur diffusion. Si vous rencontrez des difficultés pour la recevoir, n'hésitez pas à revenir vers nous.

Nous accompagnons aussi les équipes et vos gestes professionnels dans les établissements et les classes : n'hésitez pas à nous solliciter lors de notre présence pour un rendez-vous de carrière ou une visite d'accompagnement ou par courriel. Vous pouvez nous écrire sur nos boîtes professionnelles individuelles, ou bien sur la boîte fonctionnelle ipr.histoire-geographie@ac-poitiers.fr, de préférence sous couvert de votre chef d'établissement. Nous en profitons pour vous rappeler que nous n'utilisons que les adresses académiques et que toute communication devra passer par votre adresse professionnelle.

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Nous remercions chacune et chacun d'entre vous qui avez contribué au bon déroulement des examens.

Le diplôme national du brevet

Les coordonnateurs de centre ont permis, cette année encore, d'assurer l'équité de traitement des élèves. Nous les remercions pour leur engagement. Nous les solliciterons sans doute l'an prochain, sans contre-ordre de leur part bien évidemment, et pourrons être amenés à confier cette mission à d'autres enseignants.

DNB voie générale	Moyenne académique	Département 16	Département 17	Département 79	Département 86
Histoire-Géographie	28,42/50	27,54	27,97	29,57	28,73

Le Baccalauréat

Voie générale	Moyenne académique	Département 16	Département 17	Département 79	Département 86
Histoire-géographie (CC)	13	12,9	12,8	13,2	13,1
HGGSP	12,1	11,9	12	12,1	12,2
EMC	15,2	15,2	14,9	15,4	15,4
Grand oral	13,9	13,7	13,8	14,2	14
Voie technologique	Moyenne académique	Département 16	Département 17	Département 79	Département 86
Histoire-géographie (CC)	12,65	13,1	12,4	12,7	12,4
EMC	14,05	14,4	14	14,1	13,7
Grand oral	12,97	13,3	12,5	13,1	13

LES PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2022-2023

Un nouveau projet académique pour 2022-2025 : un cadre pour l'action collective

L'ancien projet académique arrivant à son terme, le nouveau a été présenté lors des réunions de rentrée des personnels d'encadrement. Les retours de la consultation, à laquelle vous avez peut-être participé, ont permis de dégager 4 axes structurants :

AXE 1. Pour tous les élèves, des parcours scolaires ambitieux.

L'académie de Poitiers demeure caractérisée par des parcours scolaires en retrait par rapport aux moyennes nationales. L'ambition scolaire est un levier pour assurer une réelle égalité des chances. Outre la maîtrise des savoirs fondamentaux (à laquelle l'histoire-géographie-EMC contribue très activement - notamment en travaillant la compréhension des écrits, l'écriture autonome et l'oral), c'est la confiance de chaque élève en ses capacités qu'il s'agit de développer pour ouvrir à tous le champ des possibles.

AXE 2. Une pédagogie numérique au service des apprentissages.

Enseigner et apprendre avec le numérique, en étant doublement attentif, d'une part à la valeur ajoutée pédagogique apportée et, d'autre part, à une éducation aux usages éclairés de l'environnement numérique dans lequel vivent nos élèves. Les outils numériques sont un formidable outil d'ouverture et de collaboration, ils ne doivent pas devenir pour nos élèves des vecteurs d'enfermement. Dans cette perspective, l'EMC, mais aussi l'histoire et la géographie, ont toute leur place.

AXE 3. Vivre ensemble et devenir citoyen.

Faire partager les valeurs de la République et le principe de laïcité implique de mobiliser l'École contre toute forme de violence (dont le harcèlement scolaire) et de discrimination. Assurer que l'héritage des Lumières perdure et soit conforté à l'ère numérique constitue également une des missions essentielles de l'École du XXI^e siècle. Encourager et valoriser l'engagement des élèves participent également de la formation citoyenne. Si l'EMC constitue un enseignement majeur dans ce contexte, seule une mobilisation de l'ensemble des équipes pédagogiques et de la communauté éducative peut permettre à l'École de la République de former des citoyens éclairés et actifs.

AXE 4. Cohésion et valorisation de l'engagement des personnels.

Le travail en équipe (disciplinaire, éducative, d'établissement) nous semble un levier majeur pour répondre aux questionnements professionnels de plus en plus complexes auxquels vous devez faire face. La réflexion sur la progressivité des apprentissages, la place des savoirs fondamentaux en histoire-géographie-EMC, la construction des compétences (y compris numériques), l'évaluation et le suivi des acquis des élèves, la mise en place d'une École pleinement inclusive, la différenciation pédagogique... sont autant de thématiques à propos desquelles une réflexion d'équipe est à privilégier

L'évaluation au service d'apprentissages durables et de qualité

L'évaluation des acquis des élèves

Les **évaluations nationales** (6e et 2nde) portent sur la maîtrise des savoirs fondamentaux en français et en mathématiques. Leur exploitation concerne toutefois l'ensemble de la communauté éducative d'un établissement et s'avère riche d'enseignements pour le professeur d'histoire-géographie-EMC. Elles constituent un outil pour un suivi plus personnalisé des apprentissages et donc pour la mise en œuvre du principe d'égalité des chances.

En LGT, le projet d'évaluation élaboré à la rentrée 2021 concerne tout d'abord les 40% de contrôle continu comptabilisés pour le baccalauréat mais il a également vocation à fédérer les équipes enseignantes de toutes les disciplines et tous les niveaux de classe autour de principes partagés pour une évaluation au service des apprentissages, dans une perspective de cohérence et d'efficacité. Le projet d'évaluation est évolutif et peut être amendé ou complété en fonction des constats établis en fin d'année 2021-2022. Il importe notamment que la mise en œuvre du contrôle continu au lycée ne débouche pas sur un tunnel évaluatif et conserve à l'évaluation toute sa valeur formative.

De manière générale, l'évaluation constitue un levier pour exercer votre liberté pédagogique au service des apprentissages et des progrès de tous les élèves. Ainsi, nous proposons aux équipes qui le souhaitent, particulièrement au lycée, un accompagnement pour développer une évaluation raisonnée et poursuivre l'investissement dans les nouveaux programmes, dont les premières années de mise en œuvre ont été fortement impactées par la crise sanitaire.

Nous souhaitons également rappeler que l'EMC est un enseignement obligatoire et que l'évaluation des élèves est une nécessité car, comme tout enseignement du tronc commun, **l'EMC est pris en compte au baccalauréat (BOEN n°29 du 19 juillet 2018)**. L'absence d'évaluations pour l'EMC sur le LSL (alimenté par les bulletins) constitue ainsi un bloquant pour l'obtention du baccalauréat. L'EMC est évalué à partir des capacités exprimées dans les programmes. Au lycée, cette évaluation se traduit par une note, obligatoirement intégrée au bulletin de l'élève dès la classe de première. L'évaluation de cet enseignement doit permettre, tout au long de l'année, la mesure des niveaux de maîtrise des compétences à construire. S'il est toujours pertinent de conduire avec les élèves un projet permettant de promouvoir des démarches actives et de coopération, ainsi qu'un travail autour de l'acquisition des compétences orales utile en vue de l'épreuve finale de terminale, il n'est pas possible de réduire l'évaluation de cet enseignement à la notation d'une production unique, en fin d'année. Les textes prévoient la prise en compte d'une moyenne annuelle pour l'EMC, mais pour être représentative cette moyenne annuelle doit reposer sur une pluralité de notes (voir le guide de l'évaluation de l'IGESR). Par ailleurs, la détermination des modalités d'évaluation propres à l'EMC renforce la nécessité d'une approche en équipe de cet enseignement à l'échelle de l'établissement, notamment pour favoriser une progressivité des apprentissages et des échanges enrichissants entre les disciplines concernées, et ce tant pour l'enseigner que pour l'évaluer de façon équitable. Plus que jamais, au regard des priorités de l'École républicaine, l'EMC doit bien être considéré comme un enseignement de plein droit.

L'évaluation des établissements

La loi "Pour une école de la confiance" (2019) prévoit que tous les établissements (publics et privés) sont évalués tous les 5 ans. Ce processus d'évaluation a pour objectif d'accompagner chaque établissement, en fonction de son contexte propre, dans la mise en œuvre de stratégies d'amélioration continue de la qualité du service public d'éducation, aussi bien en termes de résultats que de bien-être des élèves et des personnels. L'évaluation s'appuie avant tout sur une auto-évaluation par l'établissement lui-même de ses points forts et de ses axes de progrès. L'établissement définit ainsi ses orientations stratégiques, dans le cadre des politiques nationales et académiques. L'auto-évaluation est complétée par une évaluation externe (qui s'appuie sur les constats et perspectives tracés par l'auto-évaluation), pour permettre à l'établissement d'approfondir son travail d'identification de ses axes de travail et de choix des orientations stratégiques à mettre en œuvre via le projet d'établissement.

Le processus d'évaluation a ainsi pour vocation de nourrir le projet d'établissement, sur lequel s'appuie le contrat d'objectifs qui lie l'établissement aux autorités académiques. L'évaluation est donc avant tout un processus au service de l'établissement, auquel contribue l'ensemble de la communauté éducative.

66 établissements de l'académie de Poitiers seront concernés en 2022-2023. Si votre établissement entre dans le processus cette année, nous vous engageons à contribuer à la réflexion collective qui s'y déploiera.

Les valeurs de la République

Les valeurs de la République et le principe de laïcité doivent constituer un objet partagé par l'ensemble de la communauté éducative et leur présence dans tous les enseignements, ainsi que dans les temps de vie scolaire, doit être explicitée et renforcée. A cette fin, vous pourrez être amenés à participer aux formations intercatégorielles et interdegrés inscrites dans le PAF 2022-2023 (voir rubrique formation continue ci-dessous). A moyen terme, l'effort de formalisation des parcours éducatifs et, en particulier, du parcours citoyen sera nécessaire à l'échelle des établissements.

L'oral

L'acquisition de compétences d'expression orale demeure une priorité, parce qu'il s'agit d'un marqueur fort des déterminismes sociaux, d'un enjeu de réussite et d'ambition scolaires et d'un atout pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. **Les pratiques de l'oral**, en lien avec les savoirs fondamentaux, les capacités d'écoute active et de concentration, revêtent des formes variées et permettent de soutenir la motivation et la curiosité de tous les élèves, du collège au lycée. L'épreuve orale du DNB est maintenant bien ancrée dans le paysage scolaire, celle du Grand Oral vient de connaître sa 2ème session. La réflexion sur la progressivité collège-lycée dans le développement et l'évaluation des compétences d'expression orale constitue dès lors un axe de travail fort - la forme étant indissociable du fond : l'École vise à faire acquérir une compétence à s'exprimer de façon structurée, informée et précise.

Pour ce qui est du Grand Oral, nous souhaitons réaffirmer l'importance du processus d'élaboration des questions que présentent les élèves, adossées à leurs enseignements de spécialité. Ce processus doit être accompagné sur le long terme et doit donc être initié le plus tôt possible, dans tous les cas dès le début de l'année de Terminale. Il ne peut être envisagé d'attendre l'échéance des épreuves écrites de mars pour commencer ce travail qui demande une longue maturation (choix de la question, identification d'un périmètre et d'une problématique, recherches, structuration...).

Le numérique

L'École du XXIe siècle ne peut faire l'économie d'une éducation au et par le numérique. Nos disciplines contribuent ainsi à développer les compétences numériques des élèves et sont concernées par tous les domaines de compétences du [Cadre de Référence des Compétences Numériques](#). (rappelés ci-dessous).



Elles sont ainsi amenées à prendre leur part dans la mise en œuvre de la certification PIX, en fin de cycle 4 et en Terminale.

L'usage des outils numériques dans nos enseignements doit être systématiquement associé à une réflexion didactique et pédagogique qui permette d'en garantir la plus-value en termes d'apprentissages disciplinaires. Notre IAN (Interlocutrice Académique au Numérique), Lydia Combeaud-Lunel, reste à votre écoute sur tout sujet lié à la mobilisation des outils numériques dans nos disciplines.

L'appel à projet académique "L'esprit critique à l'ère numérique" s'inscrit pleinement dans l'axe 4 du nouveau projet académique. La période actuelle met en évidence des enjeux renouvelés pour le développement et la mobilisation de l'esprit critique dans une société numérique. Ces enjeux concernent notamment la prise de recul sur une information reçue même massivement relayée, le questionnement de ses propres convictions en dépit des rumeurs qui viennent les flatter, ou encore l'engagement dans des échanges sereins, privilégiant l'écoute, l'ouverture et l'argumentation étayée. Nos disciplines ont élaboré des méthodes pour développer l'esprit critique, méthodes que vous mobilisez régulièrement en classe. Toutefois, afin de consolider notre action collective auprès des élèves, les choix de chaque discipline et les actions de chaque enseignant gagneraient à être partagées plus largement et davantage articulées. A cet effet, l'académie lance un appel à projet sur le thème « Faire vivre l'esprit critique dans une société numérique » (22A0130652) dont le cadre sera prochainement diffusé à vos établissements. Nous vous invitons à y répondre en équipe pour faire vivre et partager vos actions sur l'éducation à l'esprit critique. Ces projets seront accompagnés par un séminaire d'une journée prévu à la mi-novembre, auquel vous pouvez vous inscrire par le PAF même si vous ne déposez pas de projet (« L'esprit critique à l'ère numérique ») et par des groupes de recherches et développement académiques soutenus par le CARDIE.

LE PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION

La formation continue, un levier majeur

La formation continue est un levier majeur pour vous aider et ne laisser aucun élève au bord du chemin. Elle se décline à toutes les échelles, y compris les formations locales de proximité et l'accompagnement d'une équipe disciplinaire, que nous saurons mobiliser ou que vous pouvez solliciter. Le Plan Académique de Formation est en ligne. Il est conçu pour répondre aux priorités nationales et académiques, aux besoins de notre discipline dans l'académie également. Nous travaillons à un calendrier qui puisse répondre aux besoins de formation sans trop vous éloigner de vos classes sur ce premier semestre. La formation s'inscrit dans une démarche de développement professionnel continu, sur toute la carrière. Les moments de formation sont aussi des occasions de partage, de mutualisation de pratiques, et sont un rempart à l'isolement, au doute parfois, voire aux certitudes. C'est la raison pour laquelle s'inscrire à un stage n'est jamais une perte de temps, pour autant que le choix s'appuie sur un diagnostic des besoins et une réflexion sur le long terme, en équipe disciplinaire de façon idéale. La formation continue vous permet également de préparer une certification complémentaire, afin de monter en compétence. N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez des questions, y compris dans le soutien à un projet qui vous tiendrait à cœur.

Vous retrouverez pour **l'histoire-géographie et l'éducation à la citoyenneté** les dispositifs suivants au plan académique de formation :

22A0130308	Travailler et évaluer les compétences
22A0160573	Différencier et diversifier son enseignement en histoire-géographie
22A0130307	Enseigner l'histoire-géographie avec le numérique
22A0130306	Enseigner les décolonisations françaises.
22A0130482	L'Europe, une question vive de géographie

Le champ de l'éducation à la citoyenneté reste essentiel. L'EMC reste la colonne vertébrale du parcours citoyen qui conduit à former des citoyens éclairés et engagés.

L'ambition est de permettre un enseignement moral et civique plus vivant, offrant un rôle plus actif aux élèves afin de faciliter les apprentissages, de construire leur autonomie, de les aider à se positionner et à participer à des échanges, des débats, et à construire leur sens des responsabilités.

La dimension mémorielle est essentielle dans le cadre de l'enseignement de l'histoire et de la construction du citoyen. Nous poursuivons notre partenariat avec le Mémorial de la Shoah qui permet chaque année à quarante personnels de l'académie de participer au voyage d'étude sur les lieux d'histoire et de mémoire de la Shoah. Nous sommes associés avec la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage [FME] dans un dispositif de formation sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage. A cette occasion, nous reviendrons avec vous sur le concours de La flamme de l'égalité, fruit d'une collaboration avec l'Education Nationale, la FME et la Ligue de l'enseignement.

Nous accompagnons également beaucoup des concours à caractère citoyen. Vous serez destinataires, comme chaque année, d'un courrier de présentation de ces concours. Vous retrouverez les informations nécessaires sur notre Pôle Valeurs de la République. Vous retrouverez notamment les informations utiles sur les concours Clémenceau, Découvrons notre constitution ou encore la Coupe nationale des élèves citoyens. Comme chaque année, un courrier vous sera adressé sur le Concours National de la Résistance et de la Déportation dont le thème est pour 2022-2023 « *L'École et la Résistance : des jours sombres au lendemain de la libération (1940-1945)* ».

Restant vigilants sur les questions juridiques, nous vous proposons comme les années précédentes un dispositif sur la culture juridique en lien avec l'enseignement de l'EMC. C'est un moyen de conforter notre connaissance du droit et de la justice. Rappelons à ce sujet la nouvelle session de la Journée du droit au collège qui se déroulera le 4 octobre prochain. C'est l'occasion d'une intervention d'un professionnel et d'un échange possible avec les élèves aussi bien sur des questions de droit, de justice que sur la question de parcours d'étude et d'orientation.

22A0130373	CNRD : L'École et la Résistance (1940-1945)
<u>Appel à projets</u> pour rejoindre le dispositif	Enseigner l'histoire et la mémoire de la Shoah
22A0130372	Enseigner l'histoire et la mémoire de l'esclavage
22A0130374	EMC : vie de la cité et débat
22A0130375	Culture juridique et EMC

Les Formations d'Initiatives Locales sont également une piste à explorer. Votre chef d'établissement est votre interlocuteur privilégié, notamment dans le cadre de la mise en place de liaisons inter-degrés et inter-cycles, mais aussi pour répondre à des besoins identifiés dans l'établissement et sans doute mutualisables dans le cadre de votre réseau ECLORE (Groupe de développement professionnel, liaison inter-degrés et/ou inter-cycles...).

Le plan national de formation Valeurs de la République inscrit dans la loi sera déployé au plus près des personnels. Le rapport demandé par le Ministre à l'inspecteur général honoraire Jean-Pierre Obin au lendemain de l'assassinat de Samuel PATY, a été rapidement mis en application au moyen d'un plan ambitieux de formation initiale et continue, lancé au printemps 2022 dans l'académie de Poitiers et qui se déploiera sur 5 ans (depuis 2021).

Cette formation Valeurs de la République est organisée à hauteur de six heures en présentiel. Cette journée de formation donnera lieu à un ordre de mission et se déroulera dans un cadre inter-degrés et intercatégoriel. Elle sera l'occasion de partager des savoirs et des gestes professionnels à propos des principes de la Laïcité et de Liberté d'expression.

Ces journées seront déployées en deux périodes principales, selon les réseaux Eclore : entre la mi-septembre et la mi-décembre 2022 puis entre la fin avril et la mi-juin 2023.

LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE CAMPAGNE 2022-2023

La campagne d'évaluation des rendez-vous de carrière 2022-2023 des 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelons, débutera avant les vacances scolaires de la Toussaint. Vous trouverez ici le [lien](#) vers le document de référence de l'entretien. Si vous choisissez de rédiger ce document préparatoire, nous vous remercions de bien vouloir le faire parvenir en amont à l'adresse électronique de l'inspectrice ou de l'inspecteur qui réalisera votre rendez-vous de carrière ; il pourra alors constituer une base efficace d'échanges et facilitera la prise en compte de l'ensemble de vos engagements professionnels. Lors de nos venues dans vos classes à l'occasion de ces rendez-vous de carrière, nous vous rappelons qu'aucun document spécifique n'est exigible, pour autant la mise à disposition des documents que vous jugerez utiles nous aidera à apprécier plus finement votre travail et votre investissement.

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une très bonne année scolaire. Nous savons l'engagement dont vous avez et ferez preuve encore cette année au service de la réussite de tous vos élèves

Cécile BETERMIN, Anne BOUCKER, Laurent MARIEN